



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le **14 AVR. 2026**

ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026.40 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET TENUE DU DEBAT

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	01 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	08 AVRIL 2026
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	4	Secrétaire de séance	Mme Aïnhua GUIBERT Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		M Thierry DUBREUIL
GUIBERT Aïnhua, CM	X			
FABERES Denis, CM		X		Mme Caroline GLIZE
BANYMANDHUB Sarah, CM		X		M. Joel MASSY
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmîna, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X	X		M. Serge FLAHAUT
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

Délibération 2026.40

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET TENUE DU DEBAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-26 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire, annexé à la présente délibération ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil municipal pour la mandature 2026-2032 portant débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 1er avril 2026 ;

Considérant qu'un rapport sur les orientations Budgétaires pour l'année 2026 a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune, et les contraintes auxquelles elle est, ou sera, confrontée,

Considérant qu'il est rappelé l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les 10 semaines précédant le vote du budget de la commune, de tenir un Débat sur les Orientation Budgétaires,

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire, doit comprendre :

- La présentation générale du contexte économique,
- Les priorité politiques pour l'année 2026,
- Les orientations budgétaires pour l'année 2026,

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 contenus dans le rapport annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 sur la base du rapport des Orientations Budgétaires ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

14 AVR. 2026

ID : 033-213302078-20260408-DELIB202640-DE

Publiée le

Le Secrétaire de séance



Aïnhua GUIBERT

Fait à Izon, le 08 avril 2026

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr